

# **INDEX** DE VIABILITÉ DES **MÉDIAS**

---

## 2006/2007

**Développement de  
Médias Indépendants  
Viables  
au Afrique**



---

---

## INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS 2006-2007

Le développement de médias indépendants viables au Afrique

[www.irex.org/msi](http://www.irex.org/msi)

Copyright © 2008 par IREX

IREX

2121 K Street, NW, Suite 700

Washington, DC 20037

E-mail: [msi@irex.org](mailto:msi@irex.org)

Téléphone : (202) 628-8188

Télécopieur : (202) 628-8189

[www.irex.org](http://www.irex.org)

**Coordonnateur de projet :** Leon Morse

**Contribution aux projets d'IREX et à la rédaction:** Blake Saville, Drusilla Menaker, Mark Whitehouse

**Réviseurs:** Carolyn Feola de Rugamas, Carolyn.Ink; Kelly Kramer, WORDtoWORD Editorial Services

**Conception et mise en page :** OmniStudio, Washington, DC

**Imprimeur :** Kirby Lithographic Company, Inc., Arlington, VA

**Traduction :** Réseau Liberté Inc., Montréal, Québec, Canada

**Notification de droits :** il est permis d'afficher, de photocopier et de distribuer l'IVM en totalité ou en partie, pourvu que : (a) les documents portent la mention « L'Index de viabilité des médias est un produit de l'IREX grâce au financement de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et USAID. » ; (b) l'IVM est utilisé uniquement à des fins personnelles, non commerciales ou informationnelles ; et (c) aucune modification à l'IVM n'est effectuée.

**Remerciements :** cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Agence canadienne de développement international, l'Institut de la Banque mondiale, et l'Agence des États-Unis pour le développement international en vertu de l'accord de coopération no DFD-A-00-05-00243 (MSI-MENA), suite à une commande de l'Academy for Educational Development.

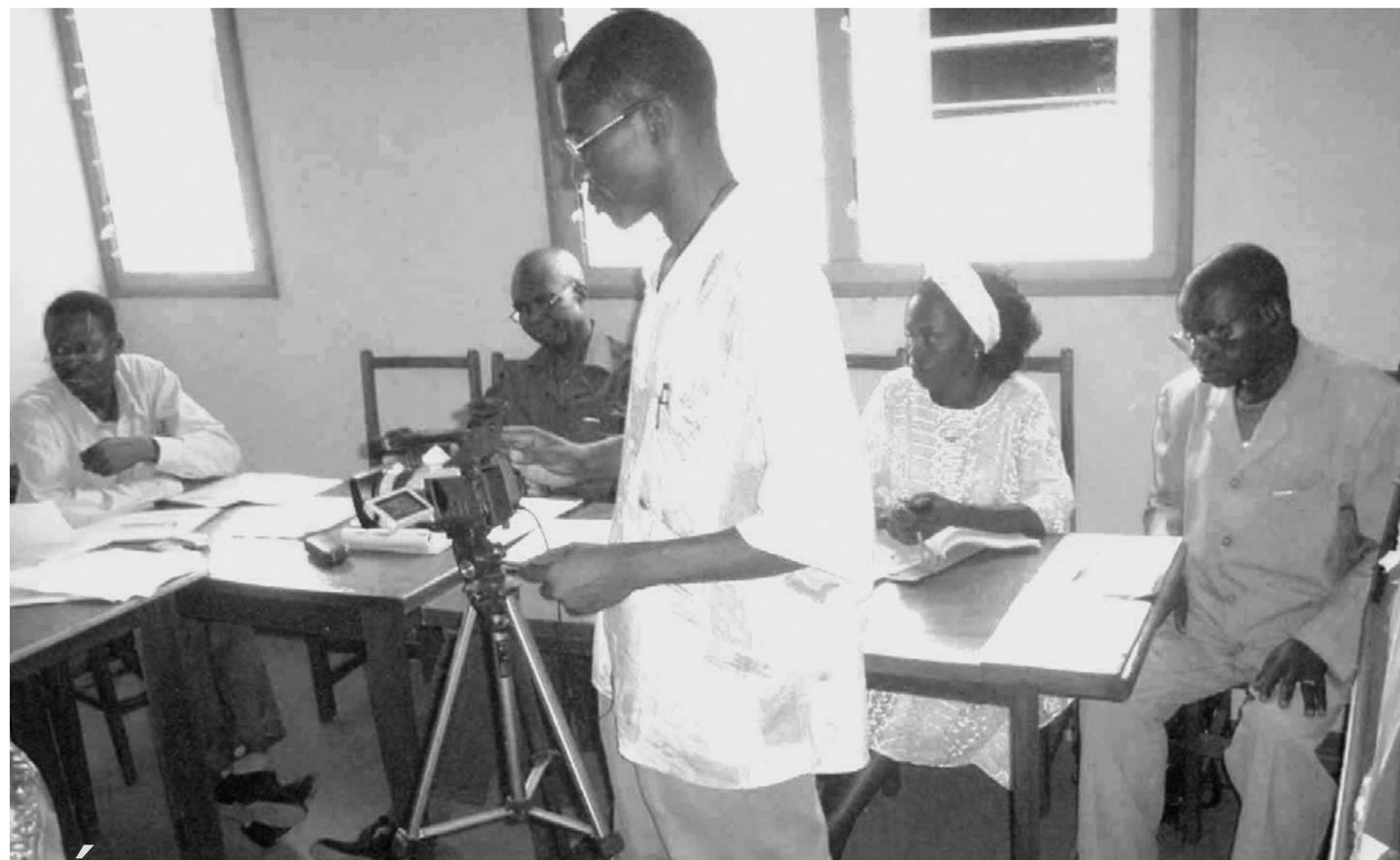
**Avis de non-responsabilité :** les opinions exprimées dans cette publication sont celles des panélistes et autres chercheurs, et ne reflètent pas nécessairement les opinions de la Banque mondiale, ACDI, USAID, ou IREX.

ISSN 1546-0878

---

---

*La note globale révèle que le secteur des médias atteint à peine les objectifs. Les objectifs 3 et 5, pluralité des sources d'information et institutions de soutien, arrivent en tête avec, respectivement, des notes de 1,50 et 1,70. Mais, l'objectif 4, gestion des affaires, affiche la très basse note de 0,24.*



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le paysage médiatique en République centrafricaine (RCA) a longtemps été dominé par le monopole des médias dirigés par l'État, tels que Radio Centrafrique, Télévision Centrafrique et l'Agence Centrafricaine de Presse. Les médias du secteur privé se sont multipliés en 1997, en raison, surtout, de l'apparition de stations de radio rurales et communautaires.

La RCA est l'un des quelques pays d'Afrique équatoriale où les délits liés à la presse ont été décriminalisés. L'Ordonnance n° 05.002 sur la liberté de communication a été promulguée le 22 février 2005 et amendée par la Loi n° 06.008 qui fut adoptée le 28 juin 2006. Elle a mis fin aux peines d'emprisonnement, mais non aux amendes, pour tout délit relié à la presse.

En dépit de cette mince amélioration, les journalistes continuent de courber l'échine devant les régimes militaires successifs, ce qui crée parfois des tensions entre les autorités et la presse, qui réclame la liberté avec de plus en plus d'énergie. Par exemple, le 2 avril 2007, Michel Alkhaly Ngady, président du Groupement des éditeurs de la presse privée indépendante de la Centrafrique (GEPPIC) et directeur du quotidien *Temps nouveaux* publié à Bangui, a été condamné à deux mois d'emprisonnement et à une amende de 300 000 FCFA (environ 600 \$ US) par le Tribunal Correctionnel de Bangui. En dépit des modifications à la loi mentionnées plus haut, il a été reconnu coupable de « désobéissance à la loi et entrave au Haut Conseil de la Communication (HCC) », qui est l'autorité publique régissant les médias d'Afrique centrale. La plainte a été déposée par le président du HCC, Pierre Sammy-Mackfoy.

Afin d'apaiser les tensions, des États généraux de la presse centrafricaine réunissant tous les partenaires des médias en RCA ont été organisés en juillet 2007. Plusieurs mesures ont alors été adoptées : l'accès des journalistes aux sources d'information (particulièrement celles des autorités publiques), l'indépendance des médias dont l'État est propriétaire, l'inclusion au budget annuel de subventions de l'État destinées aux médias privés, etc. Cependant, un grand nombre de ces résolutions ne sont toujours pas en vigueur.

La note globale révèle que le secteur des médias atteint à peine les objectifs. Les objectifs 3 et 5, pluralité des sources d'information et institutions de soutien, arrivent en tête avec, respectivement, des notes de 1,50 et 1,70. Mais, l'objectif 4, gestion des affaires, affiche la très basse note de 0,24.

# COUP D'ŒIL SUR LE RCA

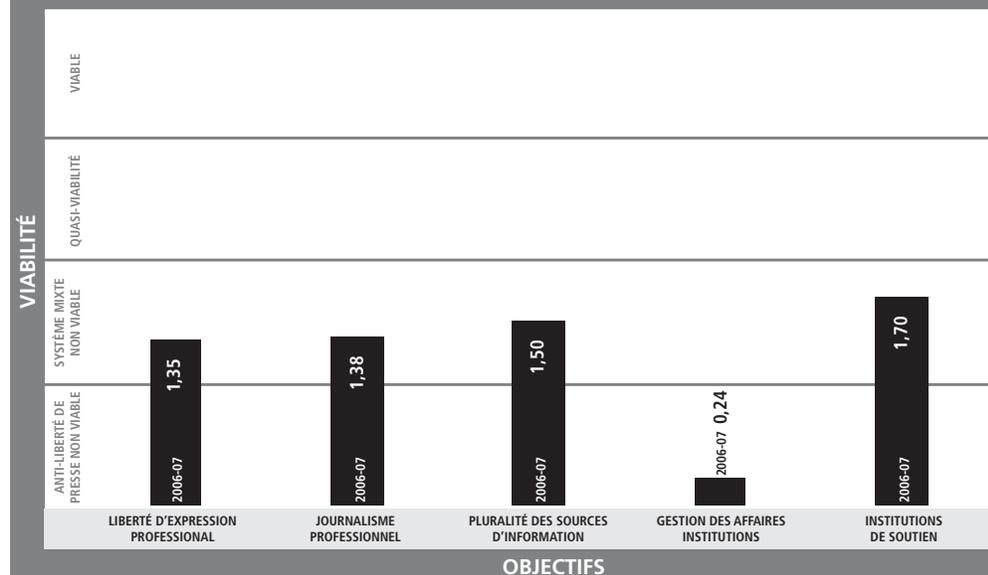
## GÉNÉRALITÉS

- > **Population** : 4 369 038 (estimé de juillet 2007, *CIA World Factbook*)
- > **Capitale** : Bangui
- > **Groupe ethniques (en % de la population)** : Bayas 33 %; Bandas 27 %; Mandjias 13 %; Saras 10%; Mboums 7 %; M'Bakas 4 %; Yakomas 4 %; autres 2 % (*CIA World Factbook*)
- > **Religions (en % de la population)** : croyances autochtones 35 %; protestants 25 %; catholiques 25 %; musulmans 15 % (*CIA World Factbook*)
- > **Langues** : français (langue officielle); sangho (lingua franca et langue nationale); langues tribales (*CIA World Factbook*)
- > **RNB (Atlas 2006)** : 1,493 milliard de dollars US (Banque mondiale de développement 2007)
- > **RNB par habitant (PPA 2006)** : 1 280 \$ US (Banque mondiale de développement 2007)
- > **Taux d'alphabétisme** : 51 % (hommes 63,3 %; femmes 39,9 %) (recensement de 2003, *CIA World Factbook*)
- > **Président ou autorité suprême** : président Francois Bozize (depuis le 15 mars 2003)

## DÉTAILS SUR LES MÉDIAS

- > **Nombre d'imprimeries, de stations de radios et de stations de télévision en activité** : imprimeries : 43 journaux; radio : 2 stations principales (Radio Centrafrique, Radio Ndeke Luka); stations de télévision : 1 (Télévision centrafricaine (TVCA)) (source : HCC).
- > **Statistiques sur la distribution des journaux** : les trois plus populaires : *Le Citoyen, Le Confident, L'Hirondelle*
- > **Indices d'écoute** : S. O.
- > **Agences de presse** : l'Agence centrafricaine de presse (ACAP)
- > **Revenus tirés annuellement de la publicité dans le secteur des médias** : S. O.
- > **Usagers d'Internet** : 13 000 (estimation de 2006, *CIA World Factbook*)

### INDEX DE VIABILITÉ DES MÉDIAS: RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



**Anti-liberté de presse non viable (0-1)** : le pays répond peu ou pas aux objectifs. Le gouvernement et les lois nuisent activement au développement de la liberté des médias, le professionnalisme est à un très bas niveau, et l'activité de l'industrie des médias est minime.

**Système mixte non viable (1-2)** : le pays répond peu aux objectifs, et des segments du système juridique et du gouvernement s'opposent à un système favorisant la liberté des médias. Les progrès évidents en matière de défense de la liberté de presse, professionnalisme et nouveaux médias sont trop récents pour juger de la viabilité.

**Quasi-viabilité (2-3)** : le pays a réalisé des progrès dans l'atteinte de plusieurs objectifs, relativement aux normes légales, au professionnalisme, et soutien du milieu des affaires envers les médias indépendants. Les progrès ont résisté aux changements de gouvernement et ont maintenant force de loi. Cependant, il faut plus de temps pour s'assurer que le changement, le professionnalisme et le soutien du milieu des affaires sont viables.

**Viable (3-4)** : le pays abrite des médias jugés professionnels, libres et viables, ou s'apprête à atteindre ces objectifs. Les systèmes qui appuient les médias indépendants ont survécu aux nombreux gouvernements, aux fluctuations économiques et aux changements dans l'opinion publique ou les conventions sociales.

## OBJECTIF 1 : LIBERTÉ D'EXPRESSION

Note : 1,35

Globalement, les indicateurs composant cet objectif ont récolté de basses notes. Seul l'indicateur 9, accès à la profession de journaliste, a reçu une bonne note, soit presque deux points au-dessus de la moyenne.

La Constitution centrafricaine (en vigueur depuis le 27 décembre 2004) et l'ordonnance n° 05.2002 promulguée le 22 février 2005 reconnaissent la liberté d'expression et garantissent la liberté de la presse. Ces textes sont en accord avec les normes internationales, mais souffrent de l'absence de mise en vigueur, particulièrement dans les régions de l'intérieur, où les préfets et les administrateurs locaux n'en tiennent pas compte et violent la liberté d'expression en toute impunité. La question en litige est principalement celle de la décriminalisation des délits reliés à la presse. Michel Akhaly Ngady, président du GEPPIC, lui-même victime d'une telle condamnation, comme nous l'avons indiqué en introduction, affirme, « le juge passe outre, et utilise le Code pénal pour condamner le journaliste ».

### LES NORMES SOCIALES ET LÉGALES PROTÈGENT ET PROMOUVENT LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET L'ACCÈS À L'INFORMATION PUBLIQUE

#### INDICATEURS DE LIBERTÉ D'EXPRESSION :

- > Les protections légales/sociales de la liberté d'expression existent et sont mises en application.
- > L'octroi de licence aux médias électroniques est équitable, concurrentiel et apolitique.
- > L'entrée sur le marché et la structure fiscale des médias sont équitables et comparables à celles des autres industries.
- > Les crimes contre les journalistes ou les médias sont sévèrement punis par la justice, mais de tels crimes surviennent rarement.
- > Les médias publics ou de l'État n'ont pas droit à un traitement préférentiel de la part de la justice, et la loi garantit l'indépendance du contenu éditorial.
- > La diffamation est une question relevant du droit civil ; les fonctionnaires du gouvernement ont des normes d'éthique très rigoureuses, et la partie offensée doit établir la preuve de mensonge et de malice.
- > L'information publique est facile d'accès ; le droit d'accès à l'information est mis en application pour tous les médias et journalistes.
- > Les médias ont un accès illimité à l'information ; cette règle est mise en application pour tous les médias et journalistes.
- > L'accès à la profession de journaliste est libre, et le gouvernement n'impose aucune restriction, permis ou droits particuliers aux journalistes.

*Les menaces sont la forme de harcèlement des médias la plus fréquente. Par exemple, en novembre 2006, le ministre des Mines (le neveu du président) a menacé lors d'un rassemblement public de « tuer comme des mouches » les journalistes qu'il voyait comme des porte-parole des mouvements rebelles. Les auteurs de telles menaces ne sont jamais poursuivis.*

Momet Mathurin, directeur du *Confident*, croit que les journalistes subissent de constantes menaces, pressions et agressions. Le cas de Jules Yanganda, rédacteur en chef du quotidien *L'Hirondelle*, en est un exemple. Il a été attaqué par le premier vice-président de l'Assemblée nationale et un conseiller en communication du chef de l'État pour avoir publié un article au ton critique.

Les panélistes ont indiqué que les plus importants obstacles à la liberté de la presse sont l'impunité, l'ignorance de la loi, le zèle excessif manifesté par les autorités et la dépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis du pouvoir exécutif.

La délivrance des permis aux diffuseurs est légalement équitable et suit un processus fondé sur la concurrence. Un des panélistes explique : « Initialement, les licences étaient octroyées par le Département de la communication. Depuis 2005, ce rôle est rempli par le Haut Conseil de la Communication (HCC) en collaboration avec les ministères des Postes et Télécommunications, de l'Intérieur et de la Sécurité publique, et de la Défense nationale ».

Des neuf membres composant le HCC, trois sont nommés directement par le président de la République. Jusqu'ici, on n'a rapporté aucun cas de discrimination en ce qui concerne la délivrance des permis. Un organisme de presse qui se voit refuser un permis a le droit d'en appeler de la décision auprès du tribunal administratif. Les permis d'exploitation d'une station radio sont valides pendant cinq ans et ceux de la télévision pendant dix ans.

Les organismes de presse ne sont pas assujettis à l'impôt, car aucune loi ne détermine leur statut juridique.

Les menaces sont la forme de harcèlement des médias la plus fréquente. Par exemple, en novembre 2006, le ministre des Mines (le neveu du président) a menacé lors d'un rassemblement public de « tuer comme des mouches »

*Les médias de la RCA sont concentrés dans la capitale, Bangui. Aucun d'entre eux ne dessert l'ensemble du territoire national, en raison d'installations vétustes et d'équipement désuet. Certains médias (Radio Ndéké Luka, Radio Notre Dame, Radio Néhémie) ont reçu dernièrement de l'Union européenne des ordinateurs, des caméras et d'autres appareils modernes, et peuvent de ce fait desservir la moitié du pays. Les transmetteurs encore en fonction sont de puissance très faible.*

les journalistes qu'il voyait comme des porte-parole des mouvements rebelles. Les auteurs de telles menaces ne sont jamais poursuivis.

La loi garantit l'indépendance des journalistes, mais les médias publics sont sous la surveillance étroite du ministère de la Communication et jouissent souvent des bonnes grâces des autorités politiques. Ils sont les premiers à avoir accès à l'information publique, jouissent de la couverture exclusive de certains événements publics, etc.

La diffamation est sanctionnée par le Code criminel, mais le fardeau de la preuve repose sur le plaignant. La corruption des juges est notoire et elle est minimisée par la population. En RCA, les poursuites intentées contre les journalistes finissent toujours par des emprisonnements ou des amendes.

L'accès à l'information publique est gratuit, autant pour les médias publics que privés. Il y a toutefois des cas (sécurité nationale, etc.) où l'accès à l'information est strictement défendu ou réservé aux médias publics. Quoi qu'il en soit, l'information est naturellement plus facile d'accès dans la capitale, Bangui, que dans les provinces. Les journalistes qui essaient d'obtenir de l'information rencontrent de nombreuses difficultés notamment la rétention de l'information et les difficultés économiques qui entravent la poursuite des efforts.

Les médias de la RCA accèdent librement aux nouvelles qui paraissent dans les médias étrangers (RFI, BBC) et peuvent les diffuser ou les retransmettre. L'entrée dans la profession de journaliste est gratuite et le gouvernement n'exige aucun permis et n'impose aucune restriction.

## OBJECTIF 2 : JOURNALISME PROFESSIONNEL

Note : 1,38

La plupart des indicateurs de cet objectif ont terminé près de la moyenne. Les exceptions sont, pour la basse note, l'indicateur 5, le salaire des journalistes, et pour la haute, l'indicateur 4, la couverture des événements importants par les journalistes.

D'après les tendances observées par les panélistes, il semble à première vue que le journalisme en RCA satisfait aux normes de qualité de la profession. Des normes éthiques et déontologiques sont en vigueur et acceptées par tous les intervenants des médias. Les journalistes éprouvent malgré tout des difficultés : bas salaires, obstacles financiers nuisant à l'accès aux sources d'information, autocensure pratiquée dans les médias publics et équipement désuet. De plus, certains acteurs politiques et économiques entrent dans les bonnes grâces des journalistes en leur offrant des cadeaux.

En règle générale, les reportages sont insuffisamment documentés, surtout lorsqu'ils traitent l'information officielle; les journalistes ne présentent la plupart du temps qu'un côté de la médaille. Dans certains domaines, on atteint un équilibre en recherchant l'opinion du public. Les panélistes justifient cette situation en faisant valoir la difficulté d'accéder aux sources d'information et le manque de moyens logistiques et financiers pour mener des enquêtes objectives. Certains médias font souvent appel à des experts, mais lorsque le sujet est délicat du point de vue politique, ces

### LE JOURNALISME RESPECTE LES NORMES PROFESSIONNELLES DE QUALITÉ.

#### INDICATEURS DU JOURNALISME PROFESSIONNEL :

- > Les articles sont justes, objectifs et bien documentés.
- > Les journalistes suivent les norms d'éthique généralement reconnues et acceptées.
- > Les journalistes et éditeurs ne pratiquent pas l'autocensure.
- > Les journalistes sont affectés à la couverture d'événements importants.
- > Le salaire des journalistes et autres professionnels des médias est suffisamment élevé pour décourager la corruption.
- > La programmation d'émissions de divertissement n'éclipse pas la programmation d'émissions d'information.
- > Les installations et l'équipement techniques servant au recueil, à la production et à la diffusion de l'information sont modernes et efficaces.
- > Il existe une programmation spécialisée de qualité (enquêtes, économie/affaires, local, politique).

derniers préfèrent normalement ne pas être cités dans la presse par crainte de représailles.

Tous les panélistes soutiennent le code d'éthique et de déontologie de la presse centrafricaine, publié en 2002 par l'Union des journalistes centrafricains (UJCA). De plus, l'ordonnance n° 05.2002 promulguée le 22 février 2005 contient 19 articles touchant l'éthique et la déontologie. Mais en dépit de ces normes professionnelles, les panélistes se sont plaints de pratiques journalistiques douteuses dans la RCA. Ils ont mentionné particulièrement le « journalisme à la Gombo », qui caractérise les journalistes qui acceptent des cadeaux en échange de la couverture favorable d'un événement. Cette pratique, disent-ils, est plus répandue parmi les jeunes journalistes.

L'autocensure existe, particulièrement dans les médias publics. Un panéliste a fait remarquer que « toutes les informations pouvant porter un préjudice au président et au gouvernement sont d'abord examinées par le ministre de la communication qui, dans la plupart des cas, n'autorise pas leur traitement ou alors en modifie sensiblement le contenu ». On justifie donc l'autocensure par la crainte de froisser les autorités politiques ou de perdre son travail.

En RCA, toutes les nouvelles importantes sont traitées, mais de différentes façons, selon la nature des relations des décideurs de chaque média avec les politiciens. Il est à noter que la façon de couvrir les sujets touchant la sécurité publique ou la rébellion qui ravage le nord-est du pays peut causer des ennuis à l'auteur du récit. Pour illustrer cela, un panéliste a relaté comment « le domicile de Zéphyrin Kaya, journaliste à la radio Ndéké-Luka, radio parrainée par l'association suisse Hirondelle, a été envahi, récemment, par des militaires à la recherche du journaliste qui se trouvait au Cameroun. Trois jours avant, le journaliste avait critiqué un neveu du président François Bozizé, qui cumulait plusieurs fonctions publiques. »

Les salaires des journalistes sont très bas. Dans le secteur privé, le salaire mensuel oscille entre 50 000 et 60 000 FCFA (100 \$ US et 120 \$ US). Dans le secteur public, il varie entre 25 000 et 100 000 FCFA (50 \$ et 200 \$ US), et entre 30 000 et 50 000 FCFA (60 \$ US et 100 \$ US) par mois, selon le rang et les fonctions.

La presse de la RCA a fortement tendance à favoriser la musique et les divertissements. Les émissions culturelles sont pratiquement inexistantes en radiodiffusion. Les bulletins de nouvelles occupent environ 15 % du temps d'antenne de la radio et de la télévision, tandis que les divertissements en occupent 60 %.

Les médias de la RCA sont concentrés dans la capitale, Bangui. Aucun d'entre eux ne dessert l'ensemble du territoire

*En règle générale, les reportages sont insuffisamment documentés, surtout lorsqu'ils traitent l'information officielle; les journalistes ne présentent la plupart du temps qu'un côté de la médaille. Dans certains domaines, on atteint un équilibre en recherchant l'opinion du public. Les panélistes justifient cette situation en faisant valoir la difficulté d'accéder aux sources d'information et le manque de moyens logistiques et financiers pour mener des enquêtes objectives.*

national, en raison d'installations vétustes et d'équipement désuet. Certains médias (Radio Ndéké Luka, Radio Notre Dame, Radio Néhémie) ont reçu dernièrement de l'Union européenne des ordinateurs, des caméras et d'autres appareils modernes, et peuvent de ce fait desservir la moitié du pays. Les transmetteurs encore en fonction sont de puissance très faible. Leur remplacement par de l'équipement plus moderne pourrait remédier à la situation.

Les médias de la RCA offrent des reportages spécialisés de qualité. Selon leurs politiques rédactionnelles, certains traitent mieux l'actualité que d'autres. Par exemple, la presse écrite traite mieux l'information, surtout économique, que les autres médias; et les diffuseurs privés accomplissent un meilleur travail que les médias publics lorsqu'ils rendent compte d'évènements d'envergure.

### **OBJECTIF 3 : PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION**

**Note : 1,50**

La moyenne de cet objectif a été influencée par les notes de quatre indicateurs. Les indicateurs 4 et 7, agences de nouvelles indépendantes et vaste éventail d'intérêts sociaux reflétés par les médias, se sont classés près d'un point en dessous. Les indicateurs 2 et 5, l'accès des citoyens aux médias et la production d'émission d'information, l'ont dépassée d'environ un point.

La RCA bénéficie de plusieurs sources d'information, publiques et privées (télévision, radio, journaux, Internet). La majorité de ces médias ont leur siège à Bangui. Cependant, la radio rurale est présente dans certaines parties du pays. La presse écrite privée est souvent lue par les agents de l'État

*Les radiodiffuseurs privés créent leurs propres émissions et retransmettent aussi des productions de médias étrangers. Par exemple, Radio Luka Ndeke retransmet la programmation de BBC Africa. Les productions de la presse privée ne sont pas vraiment différentes de celles des médias appartenant à l'État.*

et les autorités politiques. Dans les régions rurales, les radios communautaires dominent. La RCA possède un total de huit stations de radio communautaires situées dans six villes de ses seize préfectures.

L'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux n'est limité que par la pauvreté des conditions de vie. Aucune mesure législative n'interdit ou ne restreint l'accès de la population aux nouvelles et à l'information.

Comme dans de nombreux autres pays d'Afrique, les médias publics sont d'abord et avant tout au service du gouvernement et présentent fidèlement son point de vue sur chaque sujet discuté. Le décret n° 92.207 accorde l'accès aux médias d'État à n'importe quel homme politique. Cependant,

**LES NOMBREUSES SOURCES D'INFORMATION OFFRENT AUX CITOYENS DES INFORMATIONS FIABLES ET OBJECTIVES.**

**INDICATEURS DE LA PLURALITÉ DES SOURCES D'INFORMATION :**

- > Une pluralité de sources d'information publiques et privées à prix abordable (ex., écrit, électronique, Internet) existe.
- > L'accès des citoyens aux médias domestiques ou internationaux n'est pas restreint.
- > Les médias publics ou d'État reflètent les points de vue du monde de la politique, ne démontrent aucun esprit partisan, et servent les intérêts du public.
- > Les agences de nouvelles indépendantes recueillent et transmettent l'information aux médias écrits et électroniques.
- > Les médias électroniques produisent leurs propres émissions d'information.
- > La transparence de la propriété des médias permet aux consommateurs de juger de l'objectivité de la source d'information ; la propriété des médias ne se limite pas à quelques conglomérats.
- > Un vaste éventail d'intérêts sociaux est reflété et représenté par les médias, notamment les sources d'information dans une langue minoritaire.

les chefs de l'opposition et la société civile préfèrent souvent les médias privés.

Les radiodiffuseurs privés créent leurs propres émissions et retransmettent aussi des productions de médias étrangers. Par exemple, Radio Luka Ndeke retransmet la programmation de BBC Africa. Les productions de la presse privée ne sont pas vraiment différentes de celles des médias appartenant à l'État.

Les médias couvrent un large éventail d'intérêts sociaux, tout en s'intéressant particulièrement aux questions et aux événements touchant l'actualité politique et économique. On ne produit cependant pas d'émissions s'adressant aux minorités. Seule la station de radio rurale Voix de la Sangha, à Nola, diffuse régulièrement des émissions dans toutes les langues parlées au pays. Les autres médias n'utilisent que le français et le sango, les langues officielles.

On ne compte qu'une agence de presse, l'Agence centrafricaine de presse (ACAP). Ses activités sont actuellement en suspens par manque de financement. Les médias imprimés utilisent souvent l'information de la presse étrangère (AFP, Reuters, etc.) sans citer la source.

Aucun renseignement officiel concernant la propriété des médias n'est disponible, mais il n'existe pas de conglomérat de médias. Seule l'Église catholique, par l'entremise de ses diocèses, possède six stations radio dans tout le pays. Mais puisque les diocèses sont indépendants les uns des autres, ces stations ne forment pas un réseau.

**OBJECTIF 4 : GESTION DES AFFAIRES**

**Note : 0,24**

Les notes se sont révélées faibles pour tous les indicateurs de cet objectif. Chacun a été noté sous la barre de 0,50, à l'exception du premier et du deuxième.

Les entreprises de presse ne sont pas organisées comme de vraies entreprises. Elles en sont officiellement, mais elles ne sont pas administrées de manière à générer des profits. Elles ne survivent que grâce aux sacrifices de leurs propriétaires. Elles n'utilisent jamais de pratiques comptables professionnelles, comme le bilan. Seules les pratiques de gestion des médias publics s'approchent un tant soit peu du professionnalisme.

Il n'y a pas de réseau de distribution de la presse écrite dans le pays. Autrefois, les agences de voyage se chargeaient de distribuer la presse de Bangui vers les régions intérieures du pays. Mais aujourd'hui, cela n'est plus possible, car les routes reliant la capitale au reste du pays sont détériorées.

Les revenus les plus importants des médias privés proviennent des messages publicitaires (d'agences onusiennes) tandis que ceux de la presse écrite proviennent de la vente de journaux. La loi stipule que l'État doit subventionner la presse privée, mais on tient rarement compte de cette obligation. En 2005, des dix millions de FCFA (20 000 \$) promis à la presse par le président Bozize, seule la moitié a été versée, et depuis, rien n'a été déboursé.

D'après la loi, les collectivités locales doivent soutenir les médias communautaires. Mais puisque ces communautés n'en ont pas les moyens, les médias sont laissés à eux-mêmes et ne peuvent survivre que grâce aux dons et à l'aide d'organisations internationales. Seule la station de radio Voix de la Sangha réussit à obtenir des contributions de la communauté Nola. Les médias publics, quant à eux, reçoivent effectivement des subventions gouvernementales; mais la corruption étant généralisée, les fonds ne se rendent presque jamais à destination.

En RCA, il n'existe aucune agence ni aucun marché pour la publicité, qui est extrêmement rare dans la presse. Seules quelques organisations font publier ou diffuser des annonces ou des communiqués, mais elles paient souvent de tels services en nature. Par exemple, certains journaux publient des messages publicitaires pour des agences de voyage, qui en échange, distribuent sans frais le numéro en question dans les régions intérieures du pays. Les annonces viennent souvent du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Union européenne ou du Bureau politique d'observation des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA), qui sont les principaux bailleurs de fonds des médias.

### LES MÉDIAS INDÉPENDANTS SONT BIEN DIRIGÉS, ET PERMETTENT AUX ÉDITORIALISTES DE S'EXPRIMER EN TOUTE LIBERTÉ

#### INDICATEURS DE GESTION DES AFFAIRES :

- > Les médias et firmes de soutien sont des entreprises efficaces, professionnelles et rentables.
- > Les revenus des médias proviennent de différentes sources.
- > Les agences de publicité et industries connexes soutiennent le marché de la publicité.
- > Le pourcentage des revenus tirés de la publicité par rapport aux revenus totaux est conforme aux normes généralement reconnues pour les commerces.
- > Les médias indépendants ne reçoivent aucune subvention gouvernementale.
- > Les études de marché sont utilisées pour formuler des plans stratégiques, augmenter les revenus et concevoir des produits répondant aux besoins et aux intérêts de l'auditoire.
- > Les indices d'écoute et les chiffres sur le tirage des journaux sont fiables et déterminés par une firme indépendante.

*Il n'y a pas de réseau de distribution de la presse écrite dans le pays. Autrefois, les agences de voyage se chargeaient de distribuer la presse de Bangui vers les régions intérieures du pays. Mais aujourd'hui, cela n'est plus possible, car les routes reliant la capitale au reste du pays sont détériorées.*

Puisqu'il n'existe pas de marché pour la publicité. Les recettes de la publicité commerciale sont par conséquent insignifiantes, si tant est que les entreprises médiatiques en enregistrent. Il n'y a pas d'études de marché, ni d'indices d'écoute ou de données sur la distribution.

## OBJECTIF 5 : INSTITUTIONS DE SOUTIEN

**Note : 1,70**

Les notes des indicateurs de cet objectif varient beaucoup. Les panélistes ont apprécié le travail des ONG et décerné à l'indicateur 3 une note très élevée. Tous les autres indicateurs, par contre, n'ont récolté qu'une basse note, en particulier ceux ayant trait à la formation des journalistes et à la distribution des médias.

Parmi les associations d'entreprises, le Groupement des éditeurs de la presse privée indépendante de la Centrafrique, qui représente les directeurs de la presse écrite, est digne de mention. En plus d'accomplir sa mission principale qui est de protéger les intérêts des propriétaires de presse, cette association est devenue un mouvement de rassemblement influent en RCA; elle a appuyé la création du Haut Conseil de la Communication (HCC) et la tenue des États généraux de la presse de juillet 2007, entre autres.

La plus grande association professionnelle de journalistes en RCA est l'Union des journalistes centrafricains (UJCA), dont font partie tous les professionnels des médias des secteurs public et privé. En plus de l'UJCA, d'autres associations de journalistes (comme l'Union des journalistes sportifs centrafricains) travaillent dans des domaines spécifiques. Elles offrent des services de formation professionnelle et de lobbying, enseignent les règles de l'éthique et de la déontologie, etc. Le nombre de leurs membres est en constante augmentation.

Des organisations de soutien centrafricaines, avec l'aide d'organismes internationaux, protègent les intérêts des

*Des organisations de soutien centrafricaines, avec l'aide d'organismes internationaux, protègent les intérêts des journalistes en faisant pression sur les autorités publiques, bien qu'il n'y ait en RCA aucune organisation spécialisée dans la défense de la liberté d'expression. Habituellement, les organisations mentionnées plus haut de même que les ONG vouées à la défense des droits de l'homme travaillent aussi à la défense de la liberté de la presse.*

journalistes en faisant pression sur les autorités publiques, bien qu'il n'y ait en RCA aucune organisation spécialisée dans la défense de la liberté d'expression. Habituellement, les organisations mentionnées plus haut de même que les ONG vouées à la défense des droits de l'homme (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture et la peine de mort, la Ligue centrafricaine des droits de l'homme, l'Observatoire Centrafricain des Droits de l'Homme, le Mouvement de Défense des Droits de l'Homme, etc.) travaillent aussi à la défense de la liberté de la presse. Des ONG internationales telles que Reporters sans frontières, Journaliste en Danger,

#### LES INSTITUTIONS DE SOUTIEN VEILLENT SUR LES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS DES MÉDIAS INDÉPENDANTS.

##### INDICATEURS DES INSTITUTIONS DE SOUTIEN :

- > Les associations commerciales veillent sur les intérêts des propriétaires de médias privés et offrent des services aux membres.
- > Les associations professionnelles protègent les droits des journalistes.
- > Les ONG appuient la liberté d'expression et les médias indépendants.
- > Des programmes d'études en journalisme de qualité qui offrent une expérience pratique élaborée existent.
- > Des programmes de formation à court terme et de stages permettent aux journalistes d'améliorer leurs compétences ou en acquérir de nouvelles.
- > Les journaux et les installations d'imprimerie sont privés, apolitiques et sans restriction.
- > Les canaux de distribution des médias (kiosques, émetteurs, Internet) sont privés, apolitiques et sans restriction.

etc., combattent avec zèle pour la réforme de la législation de la presse.

La qualité de l'enseignement en RCA a chuté dramatiquement ces dernières années, avec les conséquences que l'on peut imaginer pour les jeunes diplômés. Ils arrivent habituellement dans les salles de presse avec des compétences très minimales et sans aucune expérience. Il n'y a pas d'école de journalisme en RCA; toutefois, au congrès de la presse de juillet 2007, certains participants ont proposé la création d'une sous-faculté des Communications à même la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Bangui. Cette sous-faculté devrait commencer ses activités l'année prochaine. Les journalistes sont souvent formés dans la République démocratique du Congo, au Cameroun ou en Côte d'Ivoire.

Des programmes gratuits de formation à court-terme sont offerts par des organisations locales et étrangères. Ils portent essentiellement sur le reportage, les techniques de rédaction et les techniques de collecte, de traitement et de publication de l'information. Les journalistes peuvent ainsi se recycler et égaler leurs homologues étrangers. Les panélistes ont aussi exprimé le souhait que les journalistes étudient également l'éthique, l'écriture journalistique et le traitement des nouvelles.

Il existe quatre imprimeries en RCA : AKRAM, l'Imprimerie centrafricaine (l'ICA), l'imprimerie Saint-Paul et l'imprimerie EDI-FAMADI. L'ICA et EDI-FAMADI appartiennent à l'État, mais elles sont ouvertes à tous sans restrictions.

Le réseau de distribution de la presse écrite n'est pas organisé. Chaque entreprise de presse écoule sa production par ses propres moyens. Les diffuseurs des médias publics appartiennent à l'État, tandis que ceux des médias privés appartiennent au privé. Comme il a été mentionné plus haut, aucun diffuseur ne dessert l'ensemble du territoire national.

---

---

## Liste des panélistes

**Ferdinand Samba**, journaliste, *Le Démocrate*, Bangui

**Jean Ignace Manengou**, journaliste, Médias catholiques, Bangui

**Sylvie Jacqueline Panika Benguere**, journaliste, Radio Ndeke Luka, Bangui

**Eloi Bellonghot**, journaliste, Radio Centrafrique, Bangui

**Chérubin-Raphaël Magba-Totama**, formateur pigiste, Bangui

**Judes Zosse**, journaliste, *L'Hirondelle*, Bangui

**Pierre Debato II**, journaliste, Observatoire des médias centrafricains, Bangui

**Firmine Lea Badou**, journaliste, Radio Maïgaro, Abouar

**Blanche Elisabeth Olofio**, journaliste, Radio Bé Oko, Tossangoa

**Gaston Placide Lamer**, éditeur, *Le Confident*, Bangui

**Michel Alkhaly Ngady**, directeur, *Temps Nouveaux*, Bangui

**Anicet Goue Moussangoe**, journaliste, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture dans la République centrafricaine, Bangui

## Modérateur

**Mathurin Momet**, directeur, *Le Confident*, Bangui

L'étude sur la République centrafricaine a été coordonnée et menée en collaboration avec Journaliste en Danger, Kinshasa, République démocratique du Congo.